

Introduction / Contexte

La gestion des risques associés aux soins en établissement de santé relève d'une démarche collective dont l'enjeu est la sécurité des patients. Cette démarche a notamment pour but de diminuer le risque de survenue d'évènements indésirables associés aux soins (EIAS). L'HAS définit les EIAS comme des évènements lié aux soins, et non à l'évolution normale de la maladie, qui **auraient pu** ou ont entraîné un préjudice pour le patient.

Ces dernières années notre établissement a structuré et amélioré son système de déclaration des évènements indésirables (EI) aboutissant à une multiplication par 4 du nombre de déclarations annuelles depuis 2007. Si l'informatisation a favorisé la déclaration et le traitement des dysfonctionnements, l'assimilation par les professionnels d'une culture qualité et sécurité a joué un rôle essentiel dans cette évolution. La nécessité de déclarer un évènement avéré est bien ancré dans les mentalités, cependant, il nous paraît moins intuitif pour les professionnels de santé de déclarer un évènement porteur de risque. **C'est pourquoi aujourd'hui notre établissement souhaite mettre en avant la culture « préventive » du risque en promouvant le signalement des EPR.**

Vers une culture préventive du risque

Pourquoi s'intéresser aux EPR?

Définition HAS : Evènement n'ayant pas engendré de conséquence grave pour le patient (« presqu'accident »), dont l'analyse méthodique favorisera la compréhension des causes de survenue, mais aussi celles des modalités de récupération ayant permis à temps sa détection et son traitement.

- Pas de conséquence pour le patient
- Aspect pédagogique de l'analyse
- Analyse déculpabilisée
- Mise en place de mesures préventives avant la survenue de l'EIG

Fait prendre conscience de la nature de certains risques et de l'intérêt d'une analyse des causes pour y remédier

Matériel et méthodes

- Réunion de la cellule pluridisciplinaire de gestion des évènements indésirables
- Réalisation d'un plan d'action afin de promouvoir la déclaration des EPR



- Regard multi professionnel sur les signalements
- Détection des EPR
- Accompagnement dans l'analyse des causes profondes

Résultats

Le plan d'action s'articule en 3 étapes complémentaires réalisées entre décembre 2016 et avril 2017



1 Intégration de la notion d'EPR
 • Evolution des pratiques lors de la réunion pluri-professionnel hebdomadaire :
 → Questionnement systématique sur la nature de l'EI (avéré/EPR)
 → Confrontation gravité du déclarant et gravité évaluée en cellule
 • Si survenue d'un EPR, analyse des causes réalisée selon gravité potentielle estimée

Et prochainement...



En vue de la semaine sécurité des patients 2017 :

- **Evaluation** du niveau de culture sécurité des professionnels sur les EPR à partir d'un quick test
- **Sensibilisation** des professionnels par la projection d'un mini scénario mettant en scène des EPR rencontrés sur les thèmes de l'identitovigilance, homonymie de patients, Interruption de tâche ...

Conclusion

Sensibiliser les professionnels de santé à la déclaration d'un EPR présente un double intérêt:

- Contribuer à prévenir la survenue de l'EIG grâce à une gestion des risques en amont de la survenue de conséquences graves
 - Aborder une gestion des risques déculpabilisée et sereine
- L'adhésion des professionnels est ainsi favorisée.

L'impact du plan d'actions engagé sera mesuré au décours d'enquêtes conduites auprès des professionnels sur la culture sécurité.

Formations à la déclaration des EPR ouvertes à l'ensemble des professionnels:
 ⇒ 4 journées de formation
 ⇒ Des sessions de 30 minutes
 ⇒ Entraînement à la déclaration

Description des faits (*) Date Lieu	L'évènement concerne (*) <input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Patient <input type="checkbox"/> Personnel <input type="checkbox"/> Procédure métier <input type="checkbox"/> Résultat <input type="checkbox"/> Autre
CONSÉQUENCES RÉELLES <input type="checkbox"/> Décès <input type="checkbox"/> Mise en jeu du pronostic vital <input type="checkbox"/> Protégement d'hopitalisation <input type="checkbox"/> Confinage corporel <input type="checkbox"/> Arrêt de travail probable <input type="checkbox"/> Riposte sociale <input type="checkbox"/> Perte de temps, désorganisation <input type="checkbox"/> Risque de plainte <input type="checkbox"/> Pén. discipl. <input type="checkbox"/> Autre	CONSÉQUENCES POTENTIELLEMENT GRAVES EPR. Evènement porteur de risque. Evènement n'ayant pas engendré de conséquence grave pour le patient mais aurait pu. Ex: "Un lit d'hospitalisé défilé, il s'en est fallu de peu." <input type="checkbox"/> ODDS <input type="checkbox"/> Mise en jeu du pronostic vital <input type="checkbox"/> Confinage corporel <input type="checkbox"/> Protégement d'hopitalisation <input type="checkbox"/> Autre